

Préfecture de  
Haute - Garonne

Commune de  
LHERM

Dossier n° DP03129924G0046

Demande déposée le : 09/04/2024

Complétée le :

Par : Madame RICAUD Esméralda  
demeurant : 49 CHEMIN DES FRANCAIS  
31600 LHERM

pour : la modification des toitures et  
façades des garages

sur un terrain sis : 0049 CHEMIN DES  
FRANCAIS 31600 LHERM

cadastré : 0C-0620

**Objet : Rejet tacite**

Madame,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 09/04/2024, pour un projet de Modification des toitures et façades des garages situé 49 CHEMIN DES FRANCAIS 31600 LHERM.

Par lettre du 29/04/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

**DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...) : Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation, c'est-à-dire la direction du Nord ainsi que les cotes, en 3 dimensions (longueur, largeur et hauteur).**

Choisissez une échelle permettant de représenter le projet dans le terrain. Le plan de masse doit faire apparaître :

- **les bâtiments existants sur le terrain avec leurs dimensions et leur emplacement exact avant et après travaux ;**

**DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte..). Inutile pour un simple ravalement de façade : vous devez fournir les plans de toutes les constructions à modifier avant et après travaux (vous devez fournir des plans et non pas des photos)**

**DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme] : Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à différentes techniques :**

- Un photomontage. C'est la solution la plus simple pour un non professionnel :  
À partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de

synthèse ou d'un croquis du projet, vous pourrez réaliser une vue de votre projet dans son environnement.

- Une perspective ou une axonométrie.

Ces pièces n'ayant pas été adressée à la mairie de LHERM dans le délai de trois mois, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'**opposition tacite**.

Vous devez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**LHERM, le 02 août 2024**

**Pour le Maire et par délégation, l'adjointe à l'Urbanisme.**

**Brigitte BOYE**

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Brigitte Boye', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE LHERM' at the top, a central emblem, and the number '31600' at the bottom. There are two small stars on either side of the emblem.